



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 02

Convocation : 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTE Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GADRE Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : Mme SOLA Sylvie et M. LLENSE Gérard.

Procuration(s) :

M. BALANGER Jean-François donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Patricia GHYS a été nommée secrétaire de séance.

023 /2025 - OBJET : Budget principal – Décision modificative N°1

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget principal communal afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement (modification d'imputation en partie).

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – 6042 – Achats de prestations de services	-97000,00 €	73 – 73212 – Dotation de solidarité communautaire	34075,00 €
011 – 6065 – Livres, disques, cassettes	2000,00 €	73- 732221 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-34075,00 €

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250703-0232025-BF
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

65 – 6541 – Créances admises en non-valeur	5000,00 €		
65 – 65748 – Autres personnes de droit privé	90000,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
21 – 2111 – Terrains nus	-5 000,00 €	041 – 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	10000,00 €
21 – 2132 – Bâtiments privés	-152 000,00 €		
21 – 2138 – Autres constructions	152 000,00 €		
21 – 2181 – Installations générales, agencements, et aménagements divers	-5000,00 €		
21 – 2183 – Matériel informatique	10000,00 €		
041 – 2131 – Bâtiments publics	10000,00 €		
TOTAL	10 000,00 €		10 000,00€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
 Le 4 juillet 2025,**

**Le Maire
 M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
 066-21660585-20250703-0232025-BF
 Date de télétransmission : 17/07/2025
 Date de réception préfecture : 17/07/2025